



CRITERES DE CLASSEMENT	Statut du critère	Points	1*	2*	3*	4*	5*	Précisions
Chapitre 1 : Equipements								
Extérieurs de l'hôtel								
1 Existence d'une enseigne en bon état	X	2	X	X	X	Х	X	
2 Les jardins et mobiliers doivent être propres et en bon état	X ou NA	5	X / NA	X / NA	X/NA	X/NA	X / NA	Ce critère passe en NA si pas d'extérieurs.
3 Façades propres et en bon état	X ou O	5	0	0	X	X	X	
4 Parc ou jardin (au minimum 200 m2)	0	5	0	0	0	0	0	
5 Terrasse privée de l'établissement (50 m2 minimum)	X ou O	4	0	0	0	0	0	Ce critère passe en NA si pas d'extérieurs.
6 Les extérieurs sont éclairés	ou NA	3	O/NA	O/NA	O/NA	X / NA	X / NA	Ce cittere passe en IVA si pas d'exterieurs.
7 Mise en valeur des bâtiments par végétation ou fleurissement	X ou O AJO	5	0	0	0	0	х	AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
Hall de réception et salon								
Hall de réception								
8 Entrée de l'hôtel indépendante et privative	X ou O	2	0	Х	Х	Х	Х	
9 La tenue du personnel d'accueil doit être propre	X ONC	2	X ONC	X ONC	X ONC	X ONC	X ONC	
10 Existence d'un système de chauffage en état de fonctionnement dans le hall	х	2	х	х	х	х	х	Sauf Guadeloupe, Martinique, Réunion, Mayotte et Guyane. A vérifier par tout moyen.
11 Existence d'un système de climatisation en état de fonctionnement dans le hall	0	3	0	0	0	0	o	Sauf Saint Pierre et Miquelon , haute montagne (>1500 mètres d'altitude) et établissements saisonniers (hiver oct-mars inclus). A vérifier par tout moyen.
Surface minimale de l'ensemble constitué par l'espace bar, la salle de petit			mini 20 m2	mini 30 m2	mini 50 m2	mini 70 m2	mini 90 m2	
L'ensemble constitué par l'espace bar, la salle petit déjeuner, le salon et le hall d'accueil doit être propre et en bon état	X ONC	2	X ONC	X ONC	X ONC	X ONC	X ONC	Absence de saletés sur les murs, de peintures écaillées, de papier peint abîmé, de carrelage cassé, de moquette tâchée, de traces de moisissures, de mobiliers cassés
13 Surface minimale respectée	x	2	x	x	x	х	х	Si l'hôtel compte moins de 10 chambres les surfaces cumulées pourront être minorées de 20% au maximum.
14 Surface totale majorée	0	5	0	0	0	0	0	Bonification de 1 point par tranche de 10 % de surface supplémentaire, plafonnée à 5 points.
Espace salon, bar, hall d'accueil								
15 Existence d'un espace salon, bar, hall d'accueil	X ou O AJO	5	0	0	х	х	х	L'espace salon, bar, hall d'accueil est composé au minimum de quatre assises et d'une table basse. AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
16 Existence d'un système de climatisation en état de fonctionnement dans les salons	o	3	0	o	0	0	0	Sauf Saint Pierre et Miquelon , haute montagne (>1500 mètres d'altitude) et établissements saisonniers (hiver oct-mars inclus). A vérifier par tout moyen.
Réception et Accueil								
17 Existence d'un coffre fort en état de fonctionnement à disposition du client dans l'hôtel	O ou NA	2	0	0	0	NA	NA	Critère NA en catégories 4* et 5* car le coffre fort doit se situer dans la chambre.
18 Mise à disposition d'un téléphone en libre accès pour les appels d'urgence	X AJO	2	х	х	х	х	х	Ce critère est validé si toutes les chambres sont équipées d'un téléphone pour les appels d'urgence. AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
19 Mise à disposition de chariot à bagages propre et en bon état	X ou O	2	0	0	0	0	Х	1 équipement minimum.
Salle de petit déjeuner								
20 Existence d'un système de climatisation en état de fonctionnement dans la salle de petit déjeuner	0	3	0	0	o	0	0	Sauf Saint Pierre et Miquelon et haute montagne (>1500 mètres d'altitude). A vérifier par tout moyen.
Restaurant								
21 Existence d'un système de climatisation en état de fonctionnement dans le restaurant	X ou O ou NA	3	O/NA	O/NA	O/NA	O / NA	X/NA	Sauf Saint Pierre et Miquelon et haute montagne (>1500 mètres d'altitude). A vérifier par tout moyen. Passe en NA en l'absence de restaurant.
22 Les horaires des services sont affichés	X ou NA AJO	5	X / NA	X / NA	X/NA	X / NA	X/NA	AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection. Passe en NA en l'absence de restaurant.
Bar Salon								
Distributeur automatique payant avec boissons froides ou boissons chaudes	X ou O	1	X	х	0	0	0	
Sanitaires communs								
24 Sanitaire commun homme - femme	Х	3	Х	Х	Х	Х	Х	Sanitaires séparés hommes / femmes pour les catégories 4* et 5*.
Equipement électrique des locaux communs								
Eclairage en état de fonctionnement dans les couloirs, dégagements et locaux communs	X AJO	2	X	x	X	X	X	AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection.





Télécommu	nication								
26 Accès ir	nternet par un réseau local sans fil (WiFi) dans les parties communes	X ou O AJO	5	0	x	x	x	x	La connexion doit permettre au minimum la possibilité de consulter des courriels (bas débit). En cas d'impossibilité technique justifiée de l'installation du réseau local sans fil, une connexion filaire ou autre système permettant d'avoir une connexion internet devient obligatoire. AJO: A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
27 Accès ir	ternet par un réseau local sans fil (WiFi) gratuit dans les parties communes	0	5	0	0	0	0	0	La connexion doit permettre au minimum la possibilité de consulter des courriels (bas débit).
Chambre, sa	alle de bains et sanitaires								
28 Les cha	mbres sont propres et en bon état (murs, sol, plafond)	X ONC	5	X ONC	X ONC	X ONC	X ONC	X ONC	Absence de saletés sur les murs, de peintures écaillées, de papier peint abîmé et dechiré, de carrelage cassé, de moquette tâchée, de traces de moisissures, de mobiliers cassés
Surfaces (er	n m2)								
Surfaces ho	rs sanitaires pour un maximum de 30% des chambres								
29 Surface	minimale pour chambre 1 personne hors sanitaires en catégorie 1*			8					
30 Surface	minimale pour chambre 2 personnes hors sanitaires en catégorie 1*			9					Tolérance accordée pour la catégorie 1°: Au moins 70% des chambres doivent être équipées de sanitaires privés (WC et salle d'eau), sanitaires communs autorisés pour un maximum de 30% des chambres.
	minimale pour chambre 3 personnes hors sanitaires en catégorie 1*			9					Pour les catégories 2*, 3*, 4* et 5* : obligation de chambres avec sanitaires privés. La hauteur sous plafond ne peut être inférieure à 1,80m pour la mesure des surfaces.
	minimale pour chambre 4 personnes hors sanitaires en catégorie 1*			13					Au delà de 6 personnes la surface est majorée de 5m2 par personne. Le nombre maximum de personnes par chambre est plafonné à 8.
	minimale pour chambre 5 personnes hors sanitaires en catégorie 1* minimale pour chambre 6 personnes hors sanitaires en catégorie 1*			23 28					
	minimale pour chambre 6 personnes nors sanitaires en categorie 1*			1,5					
	nitaires compris			1,0					
	minimale de la chambre 1 personne sanitaires compris			9.50	9.75	11.5	14.0	20.0	
	minimale de la chambre 2 personnes sanitaires compris			10.50	10.75	13.5	16.0	24.0	Une tolérance de - 10% est accordée sur la surface minimale de la chambre sanitaires compris pour un maximum de 20% des chambres. La hauteur sous plafond ne peut être inférieure à 1,80m pour la mesure
				-7	-, -	14,5	17,0		des surfaces. La surface minimale des sanitaires est d'au minimum 1,5m2.
	minimale de la chambre 3 personnes sanitaires compris			10,50	12,75	-		26,0	Au delà de 6 personnes la surface est majorée de 5m2 par personne. Le nombre maximum de personnes par chambre est plafonné à 8.
39 Surface	minimale de la chambre 4 personnes sanitaires compris			14,50	15,75	17,5	20,0	30,0	
40 Surface	minimale de la chambre 5 personnes sanitaires compris			24,5	24,5	24,5	25,0	35,0	
41 Surface	minimale de la chambre 6 personnes sanitaires compris			29,5	29,5	29,5	30,0	40,0	
42 Surface	totale minimum de la chambre conforme	X	5	X	X	X	X	X	
43 Surface	totale de chambre majorée	O AJO	5	0	0	0	0	0	Bonification de 1 point par tranche de 10% de surface supplémentaire dans au moins 50% des chambres. Plafonnée à 5 points maximum. AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
44 Chambr	es avec terrasse privée (6 m2 minimum) dans au minimum 25% des chambres	0	4	0	0	0	0	0	Bonification de 1 point par tranche de 25% supplémentaire.
	es avec balcon ou loggia (2 m2 minimum) dans au minimum 25% des chambres	0	2	0	0	0	0	0	Bonification de 1 point par tranche de 25% supplémentaire.
Equipement	s et mobiliers (dont électriques)								
46 Toutes I	es chambres sont équipées d'une télévision couleur avec télécommande	X ou O ou NA	5	0	X	NA	NA	NA	Se référer au critère 48 pour les catégories 3*, 4* et 5*.
47 Existend	e d'une salle télévision	X ou O ou NA	3	X/O	NA	NA	NA	NA	Pour la catégorie 1* ce critère passe optionnel si le critère 46 est validé.
48 Toutes I	es chambres sont équipées d'une télévision couleur à écran plat	X ou O	5	0	0	X	X	x	
	té d'accéder à des chaînes internationales	X ou O AJO	3	0	0	0	x	X	Au minimum deux chaînes internationales pour valider ce critère. AJO: A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
	ans toutes les chambres	X ou O	2	0	0	0	0	Х	Radio sur télévision acceptée.
	de DVD sur demande avec prêt de DVD	0	3	0	0	0	0	0	
	de jeux vidéo sur demande avec prêt de jeux vidéo	0	3	0	0	0	0	0	
	lisposition de vidéos sur la télévision dans toutes les chambres	0	3	0	0	0	0	0	
Literie									
Dimensi Dimensi	des dimensions minimales des lits dans 100% des chambres : on minimale du lit simple : 0,90 x 1,90 on minimale du lit double : 1,40 x 1,90 on minimale des lits jumeaux : 2x 0,80x 1,90	X ou NA	5	x	x	x	x	NA	Les mesures correspondent à la dimension des matelas. Les chambres composées exclusivement de lits superposés ne sont pas autorisées dans chacune des catégories.





55	Mise en place de lits aux dimensions majorées dans 100 % des chambres. Dimension minimale du lit simple : au moins 1,20 X 2,00 Dimension minimale du lit double : au moins 1,60 X 2,00 Dimension minimale des lits jumeaux : au moins 2x 0,90x 2,00	X ou O	3	0	0	0	o	x	Les mesures correspondent à la dimension des matelas. Les chambres composées exclusivement de lits superposés ne sont pas autorisées dans chacune des catégories. Cet équipement est toléré uniquement dans les chambres de type «familiales » pouvant accueillir au moins 3 personnes.
56	Présence de lits de grandes tailles (matelas d'une ou deux pièces de dimension minimum : 180 cm x 200 cm)	0	5	0	0	0	0	0	Bonification de 1 point pour 10% des chambres équipées, 2 points pour 20%, 3 points pour 30%, 4 points pour 40% et 5 points pour 50%. Plafonné à 5 points. Si présence de deux matelas jumeaux, alors l'ajout d'un surmatelas devient obligatoire.
57	Lit pour bébé sur demande propre et en bon état	X AJO	3	x	х	х	х	х	AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
58	Oreiller supplémentaire	х	2	х	х	х	x	х	Sur demande dans les catégories en 1 et 2 étoiles. A disposition dans 100 % des chambres à partir de la catégorie 3 étoiles.
59	Couverture supplémentaire	х	2	x	x	х	х	х	Sur demande dans les catégories en 1 et 2 étoiles. A disposition dans 100 % des chambres à partir de la catégorie 3 étoiles. La présence d'une couette valide ce critère.
60	Le linge de lit est propre et en bon état	X ONC	5	X ONC	X ONC	X ONC	X ONC	X ONC	Absence de tâches, de trous, de décoloration.
61	La literie est propre et en bon état	X ONC	5	X ONC	X ONC	X ONC	X ONC	X ONC	Ensemble constitué par matelas et sommier. Absence de tâches, de trous, de décoloration.
62	Existence de dispositif de protection de matelas (alèse ou housse de protection)	X AJO	3	X	X	X	X	х	Les protections en plastique ne sont pas acceptées. AJO: A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
63	Dispositif permettant de faciliter le changement du linge de lit dans 100% des chambres	O AJO	3	0	0	0	0	0	Exemples : dispositif de relevage de lit, système de houssage / déhoussage. AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
Ling	e de toilette								
64	Présence de linge de toilette en quantité suffisante	x	5	x	x	X	x	х	La quantité suffisante correspond à la capacité d'accueil de la chambre. Pour les catégories 1* et 2* au minimum 1 serviette par occupant possible. Pour les catégories 3*, 4*, 5* au minimum 1 grande serviette + 1 petite serviette + 1 tapis de bain.
65	Possibilité d'obtenir du linge de toilette supplémentaire	X	2	x	x	x	X	X	VM : Ce service doit être testé et vérifié en visite mystère.
- 00	I	VM	-	^	^	^	VM	VM	ŕ
	Peignoir en quantité suffisante	X ou O	3	0	0	0	VM O	VM X	La quantité suffisante correspond à la capacité d'accueil de la chambre.
66			_						La quantité suffisante correspond à la capacité d'accueil de la chambre.
66 Equ	Peignoir en quantité suffisante		_						La quantité suffisante correspond à la capacité d'accueil de la chambre. AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
66 Equ	Peignoir en quantité suffisante ipement électrique de la chambre Tous les éclairages fonctionnent et sont en bon état Présence d'un éclairage sur bureau ou table en état de fonctionnement	X ou O	3 3	0	0	0	0	Х	
66 Equ 67 68 69	Peignoir en quantité suffisante pement électrique de la chambre Tous les éclairages fonctionnent et sont en bon état Présence d'un éclairage sur bureau ou table en état de fonctionnement Eclairage en tête de lit avec interrupteur indépendant	X ou O X AJO X ou O X	3 2 2	x 0 x	x 0 x	x x x	x x x	x x x	
66 Equ 67 68 69 70	Peignoir en quantité suffisante pement électrique de la chambre Tous les éclairages fonctionnent et sont en bon état Présence d'un éclairage sur bureau ou table en état de fonctionnement Eclairage en tête de lit avec interrupteur indépendant Liseuse orientable en tête de lit	X ou O X AJO X ou O X ou O	3 2 2 3	0 X	0 X	0 X X	x x	x x	
66 Equ 67 68 69	Peignoir en quantité suffisante pement électrique de la chambre Tous les éclairages fonctionnent et sont en bon état Présence d'un éclairage sur bureau ou table en état de fonctionnement Eclairage en tête de lit avec interrupteur indépendant	X ou O X AJO X ou O X	3 2 2	x 0 x 0	x 0 x 0	x x x 0	x x x 0	x x x x 0	AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection. En catégorie 1*,2*,3* : 1 prise libre d'utilisation exigée. En catégorie 4* et 5* : 2 prises libres d'utilisation exigées. Les fiches multiples ou socles mobiles ne valident pas le critère.
66 Equ 67 68 69 70	Peignoir en quantité suffisante pement électrique de la chambre Tous les éclairages fonctionnent et sont en bon état Présence d'un éclairage sur bureau ou table en état de fonctionnement Eclairage en tête de lit avec interrupteur indépendant Liseuse orientable en tête de lit	X ou O X AJO X ou O X ou O	3 2 2 3	x	x	X X X O X	x x x 0 x x	X X X O X	AJO: A justifier obligatoirement lors de l'inspection. En catégorie 1*,2*,3*: 1 prise libre d'utilisation exigée. En catégorie 4* et 5*: 2 prises libres d'utilisation exigées. Les fiches multiples ou socles mobiles ne valident pas le critère. Les fiches multiples ou socles mobiles ne valident pas le critère. La prise de courant est différente de celle(s) utilisée(s) pour valider le critère précédent.
66 Equ 67 68 69 70 71	Peignoir en quantité suffisante pement électrique de la chambre Tous les éclairages fonctionnent et sont en bon état Présence d'un éclairage sur bureau ou table en état de fonctionnement Eclairage en tête de lit avec interrupteur indépendant Liseuse orientable en tête de lit Prise de courant libre d'utilisation dans la chambre Prise de courant supplémentaire, libre d'utilisation, située près du lit Prise de courant supplémentaire, libre d'utilisation, située près de la table ou du bureau	X ou O X AJO X ou O X O X	3 2 2 3 3 3	X O X O X 1 prise O	X O X O X 1 prise	X X X O X 1 prise	X X X O X 2 prises	X X X X O X 2 prises	AJO: A justifier obligatoirement lors de l'inspection. En catégorie 1*,2*,3*: 1 prise libre d'utilisation exigée. En catégorie 4* et 5*: 2 prises libres d'utilisation exigées. Les fiches multiples ou socles mobiles ne valident pas le critère. Les fiches multiples ou socles mobiles ne valident pas le critère. Les fiches multiples ou socles mobiles ne valident pas le critère. La prise de courant est différente de
66 Equ 67 68 69 70 71	Peignoir en quantité suffisante ipement électrique de la chambre Tous les éclairages fonctionnent et sont en bon état Présence d'un éclairage sur bureau ou table en état de fonctionnement Eclairage en tête de lit avec interrupteur indépendant Liseuse orientable en tête de lit Prise de courant libre d'utilisation dans la chambre Prise de courant supplémentaire, libre d'utilisation, située près du lit	X ou O X AJO X ou O X O X O	3 2 2 3 3 3 2 2	X O X O X 1 prise	X O X O X 1 prise O	X X X O X 1 prise	X X X O X 2 prises	X X X X O X 2 prises	AJO: A justifier obligatoirement lors de l'inspection. En catégorie 1*,2*,3*: 1 prise libre d'utilisation exigée. En catégorie 4* et 5*: 2 prises libres d'utilisation exigées. Les fiches multiples ou socles mobiles ne valident pas le critère. Les fiches multiples ou socles mobiles ne valident pas le critère. La prise de courant est différente de celle(s) utilisée(s) pour valider le critère précédent. Les fiches multiples ou socles mobiles ne valident pas le critère. La prise de courant est différente de
66 Equ 67 68 69 70 71 72	Peignoir en quantité suffisante pement électrique de la chambre Tous les éclairages fonctionnent et sont en bon état Présence d'un éclairage sur bureau ou table en état de fonctionnement Eclairage en tête de lit avec interrupteur indépendant Liseuse orientable en tête de lit Prise de courant libre d'utilisation dans la chambre Prise de courant supplémentaire, libre d'utilisation, située près du lit Prise de courant supplémentaire, libre d'utilisation, située près de la table ou du bureau	X ou O X AJO X ou O X O X O	3 2 2 3 3 2 2 2	X O X O X 1 prise O	X O X O X 1 prise O	X X X O X 1 prise O	X X X O X 2 prises O	X X X X O X 2 prises O	AJO: A justifier obligatoirement lors de l'inspection. En catégorie 1*,2*,3*: 1 prise libre d'utilisation exigée. En catégorie 4* et 5*: 2 prises libres d'utilisation exigées. Les fiches multiples ou socles mobiles ne valident pas le critère. Les fiches multiples ou socles mobiles ne valident pas le critère. La prise de courant est différente de celle(s) utilisée(s) pour valider le critère précédent. Les fiches multiples ou socles mobiles ne valident pas le critère. La prise de courant est différente de
66 Equ 67 68 69 70 71 72 73 74 75	Peignoir en quantité suffisante pement électrique de la chambre Tous les éclairages fonctionnent et sont en bon état Présence d'un éclairage sur bureau ou table en état de fonctionnement Eclairage en tête de lit avec interrupteur indépendant Liseuse orientable en tête de lit Prise de courant libre d'utilisation dans la chambre Prise de courant supplémentaire, libre d'utilisation, située près du lit Prise de courant supplémentaire, libre d'utilisation, située près de la table ou du bureau Interrupteur éclairage central près du lit (Va et vient)	X ou O X AJO X ou O X O X O X O X O	3 3 2 2 3 3 3 2 2 5	X O X O X 1 prise O O	X O X O X 1 prise O O	X X X O X 1 prise O O	X X X O X 2 prises O X	X X X X O X 2 prises O X	AJO: A justifier obligatoirement lors de l'inspection. En catégorie 1*,2*,3*: 1 prise libre d'utilisation exigée. En catégorie 4* et 5*: 2 prises libres d'utilisation exigées. Les fiches multiples ou socles mobiles ne valident pas le critère. Les fiches multiples ou socles mobiles ne valident pas le critère. La prise de courant est différente de celle(s) utilisée(s) pour valider le critère précédent. Les fiches multiples ou socles mobiles ne valident pas le critère. La prise de courant est différente de
66 Equ 67 68 69 70 71 72 73 74 75	Peignoir en quantité suffisante ipement électrique de la chambre Tous les éclairages fonctionnent et sont en bon état Présence d'un éclairage sur bureau ou table en état de fonctionnement Eclairage en tête de lit avec interrupteur indépendant Liseuse orientable en tête de lit Prise de courant libre d'utilisation dans la chambre Prise de courant supplémentaire, libre d'utilisation, située près du lit Prise de courant supplémentaire, libre d'utilisation, située près de la table ou du bureau Interrupteur éclairage central près du lit (Va et vient) Variateur permettant de moduler l'intensité lumineuse de l'éclairage central	X ou O X AJO X ou O X O X O X O X O	3 3 2 2 3 3 3 2 2 5	X O X O X 1 prise O O	X O X O X 1 prise O O	X X X O X 1 prise O O	X X X O X 2 prises O X	X X X X O X 2 prises O X	AJO: A justifier obligatoirement lors de l'inspection. En catégorie 1*,2*,3*: 1 prise libre d'utilisation exigée. En catégorie 4* et 5*: 2 prises libres d'utilisation exigées. Les fiches multiples ou socles mobiles ne valident pas le critère. Les fiches multiples ou socles mobiles ne valident pas le critère. La prise de courant est différente de celle(s) utilisée(s) pour valider le critère précédent. Les fiches multiples ou socles mobiles ne valident pas le critère. La prise de courant est différente de
66 Equ 67 68 69 70 71 72 73 74 75 Equ	Peignoir en quantité suffisante ipement électrique de la chambre Tous les éclairages fonctionnent et sont en bon état Présence d'un éclairage sur bureau ou table en état de fonctionnement Eclairage en tête de lit avec interrupteur indépendant Liseuse orientable en tête de lit Prise de courant libre d'utilisation dans la chambre Prise de courant supplémentaire, libre d'utilisation, située près du lit Prise de courant supplémentaire, libre d'utilisation, située près de la table ou du bureau Interrupteur éclairage central près du lit (Va et vient) Variateur permettant de moduler l'intensité lumineuse de l'éclairage central ipement mobilier de la chambre	X ou O X AJO X ou O X O X O X O X O X O X O X O X O X O	3 3 2 2 3 3 3 2 2 5 4	X O X O X O X 1 prise O O X	X O X O X 1 prise O O X X X X X X X X X X X X X X X X X	X X X O X 1 prise O O X	X X X O X 2 prises O X X	X X X X O X 2 prises O X X X	AJO: A justifier obligatoirement lors de l'inspection. En catégorie 1*,2*,3*:1 prise libre d'utilisation exigée. En catégorie 4* et 5*:2 prises libres d'utilisation exigées. Les fiches multiples ou socles mobiles ne valident pas le critère. Les fiches multiples ou socles mobiles ne valident pas le critère. La prise de courant est différente de celle(s) utilisée(s) pour valider le critère précédent. Les fiches multiples ou socles mobiles ne valident pas le critère. La prise de courant est différente de celle(s) utilisée(s) pour valider le critère 71.
66 Equ 67 68 69 70 71 72 73 74 75 Equ 76	Peignoir en quantité suffisante ipement électrique de la chambre Tous les éclairages fonctionnent et sont en bon état Présence d'un éclairage sur bureau ou table en état de fonctionnement Eclairage en tête de lit avec interrupteur indépendant Liseuse orientable en tête de lit Prise de courant libre d'utilisation dans la chambre Prise de courant supplémentaire, libre d'utilisation, située près du lit Prise de courant supplémentaire, libre d'utilisation, située près de la table ou du bureau Interrupteur éclairage central près du lit (Va et vient) Variateur permettant de moduler l'intensité lumineuse de l'éclairage central ipement mobilier de la chambre Tous les équipements et mobiliers sont propres et en bon état	X ou O X AJO X ou O X O X O X O X O X O X O X O X O X O X O X O X O X O X	3 3 2 2 3 3 2 2 5 4	X O X O X 1 prise O O X O O O O O O O O O O O O O O O O	X O X O X 1 prise O O X O O O O O O O O O O O O O O O O	X X X X O X 1 prise O O X ONC	X X X O X 2 prises O X O X O X O X O O X O O O O O O O O	X X X X O X 2 prises O X O X O X O X O O X O O O X O O O O	AJO: A justifier obligatoirement lors de l'inspection. En catégorie 1*,2*,3*:1 prise libre d'utilisation exigée. En catégorie 4* et 5*:2 prises libres d'utilisation exigées. Les fiches multiples ou socles mobiles ne valident pas le critère. Les fiches multiples ou socles mobiles ne valident pas le critère. La prise de courant est différente de celle(s) utilisée(s) pour valider le critère précédent. Les fiches multiples ou socles mobiles ne valident pas le critère. La prise de courant est différente de celle(s) utilisée(s) pour valider le critère 71.
66 Equ 67 68 69 70 71 72 73 74 75 Equ 76 77 78 79	Peignoir en quantité suffisante pement électrique de la chambre Tous les éclairages fonctionnent et sont en bon état Présence d'un éclairage sur bureau ou table en état de fonctionnement Eclairage en tête de lit avec interrupteur indépendant Liseuse orientable en tête de lit Prise de courant libre d'utilisation dans la chambre Prise de courant supplémentaire, libre d'utilisation, située près du lit Prise de courant supplémentaire, libre d'utilisation, située près de la table ou du bureau Interrupteur éclairage central près du lit (Va et vient) Variateur permettant de moduler l'intensité lumineuse de l'éclairage central pement mobilier de la chambre Tous les équipements et mobiliers sont propres et en bon état Présence d'une pancarte "Ne pas déranger" Penderie ou système équivalent équipée d'au minimum 5 cintres de qualité Penderie ou système équivalent équipée d'au minimum 6 cintres de qualité	X ou O X AJO X ou O X O X O X O X O X O X O X O X O X O	3 3 2 2 3 3 3 2 2 5 4 5 2 3 3 3	X O X O X 1 prise O O X ONC O X NA	X O X O X 1 prise O O O X NA NA	X X X X O X 1 prise O O O X ONC X X NA	X X X O X 2 prises O X O X X X X X X X X X X X X X X X X	X X X X O X 2 prises O X O X X X X X X X X X X	AJO: A justifier obligatoirement lors de l'inspection. En catégorie 1*,2*,3*:1 prise libre d'utilisation exigée. En catégorie 4* et 5*:2 prises libres d'utilisation exigées. Les fiches multiples ou socles mobiles ne valident pas le critère. Les fiches multiples ou socles mobiles ne valident pas le critère. La prise de courant est différente de celle(s) utilisée(s) pour valider le critère précédent. Les fiches multiples ou socles mobiles ne valident pas le critère. La prise de courant est différente de celle(s) utilisée(s) pour valider le critère 71.
66 Equ 67 68 69 70 71 72 73 74 75 Equ 76 77 88 80	Peignoir en quantité suffisante ipement électrique de la chambre Tous les éclairages fonctionnent et sont en bon état Présence d'un éclairage sur bureau ou table en état de fonctionnement Eclairage en tête de lit avec interrupteur indépendant Liseuse orientable en tête de lit Prise de courant libre d'utilisation dans la chambre Prise de courant supplémentaire, libre d'utilisation, située près du lit Prise de courant supplémentaire, libre d'utilisation, située près de la table ou du bureau Interrupteur éclairage central près du lit (Va et vient) Variateur permettant de moduler l'intensité lumineuse de l'éclairage central ipement mobilier de la chambre Tous les équipements et mobiliers sont propres et en bon état Présence d'une pancarte "Ne pas déranger" Penderie ou système équivalent équipée d'au minimum 5 cintres de qualité Rangement étagé à plat pour le linge	X ou O X AJO X ou O X O X O X O X ou O	3 3 2 2 3 3 2 2 5 4 5 2 3 3 4	X O X O X 1 prise O O X NA X X	X O X O X 1 prise O O X ONC X X NA	X X X X O X 1 prise O O O X ONC X X X X X	X X X X O X 2 prises O X O X X X X X X X X X X	X X X X O X 2 prises O X O X X X X X X X X X X X	AJO: A justifier obligatoirement lors de l'inspection. En catégorie 1*,2*,3*: 1 prise libre d'utilisation exigée. En catégorie 4* et 5*: 2 prises libres d'utilisation exigées. Les fiches multiples ou socles mobiles ne valident pas le critère. Les fiches multiples ou socles mobiles ne valident pas le critère. La prise de courant est différente de celle(s) utilisée(s) pour valider le critère précédent. Les fiches multiples ou socles mobiles ne valident pas le critère. La prise de courant est différente de celle(s) utilisée(s) pour valider le critère 71. Absence de mobiliers cassés, déboités et sales.
66 Equ 67 68 69 70 71 72 73 74 75 Equ 76 77 78 80 81	Peignoir en quantité suffisante pement électrique de la chambre Tous les éclairages fonctionnent et sont en bon état Présence d'un éclairage sur bureau ou table en état de fonctionnement Eclairage en tête de lit avec interrupteur indépendant Liseuse orientable en tête de lit Prise de courant libre d'utilisation dans la chambre Prise de courant supplémentaire, libre d'utilisation, située près du lit Prise de courant supplémentaire, libre d'utilisation, située près de la table ou du bureau Interrupteur éclairage central près du lit (Va et vient) Variateur permettant de moduler l'intensité lumineuse de l'éclairage central pement mobilier de la chambre Tous les équipements et mobiliers sont propres et en bon état Présence d'une pancarte "Ne pas déranger" Penderie ou système équivalent équipée d'au minimum 5 cintres de qualité Rangement étagé à plat pour le linge Tablette de chevet	X OU O X AJO X OU O X O X O X O X OU NA X OU NA	3 3 2 2 3 3 2 2 5 4 5 2 3 3 4 2	X O X O X O X 1 prise O O X ONC O X NA X X	X O X O X O X 1 prise O O O X NA X X X	X X X X O X 1 prise O O O X ONC X X X X X X X X X	X X X X O X 2 prises O X O X X X X X X X X X X	X X X X X O X 2 prises O X O X X X X X X X X X X	AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection. En catégorie 1*,2*,3* : 1 prise libre d'utilisation exigée. En catégorie 4* et 5* : 2 prises libres d'utilisation exigées. Les fiches multiples ou socles mobiles ne valident pas le critère. Les fiches multiples ou socles mobiles ne valident pas le critère. La prise de courant est différente de celle(s) utilisée(s) pour valider le critère précédent. Les fiches multiples ou socles mobiles ne valident pas le critère. La prise de courant est différente de celle(s) utilisée(s) pour valider le critère 71. Absence de mobiliers cassés, déboités et sales.
666 Equ 67 68 69 70 71 72 73 74 75 Equ 76 77 78 80 81 82	Peignoir en quantité suffisante ipement électrique de la chambre Tous les éclairages fonctionnent et sont en bon état Présence d'un éclairage sur bureau ou table en état de fonctionnement Eclairage en tête de lit avec interrupteur indépendant Liseuse orientable en tête de lit Prise de courant libre d'utilisation dans la chambre Prise de courant supplémentaire, libre d'utilisation, située près du lit Prise de courant supplémentaire, libre d'utilisation, située près de la table ou du bureau Interrupteur éclairage central près du lit (Va et vient) Variateur permettant de moduler l'intensité lumineuse de l'éclairage central ipement mobilier de la chambre Tous les équipements et mobiliers sont propres et en bon état Présence d'une pancarte "Ne pas déranger" Penderie ou système équivalent équipée d'au minimum 5 cintres de qualité Rangement étagé à plat pour le linge	X ou O X AJO X ou O X O X O X O X ou O	3 3 2 2 3 3 2 2 5 4 5 2 3 3 4	X O X O X 1 prise O O X NA X X	X O X O X 1 prise O O X ONC X X NA	X X X X O X 1 prise O O O X ONC X X X X X	X X X X O X 2 prises O X O X X X X X X X X X X	X X X X O X 2 prises O X O X X X X X X X X X X X	AJO: A justifier obligatoirement lors de l'inspection. En catégorie 1*,2*,3*: 1 prise libre d'utilisation exigée. En catégorie 4* et 5*: 2 prises libres d'utilisation exigées. Les fiches multiples ou socles mobiles ne valident pas le critère. Les fiches multiples ou socles mobiles ne valident pas le critère. La prise de courant est différente de celle(s) utilisée(s) pour valider le critère précédent. Les fiches multiples ou socles mobiles ne valident pas le critère. La prise de courant est différente de celle(s) utilisée(s) pour valider le critère 71. Absence de mobiliers cassés, déboités et sales.





84	Table ou bureau	X ou O	2	0	x	x	x	l x	
85	Table basse ou desserte supplémentaire	0	2	0	0	0	0	0	
86	Porte-bagages pliant ou fixe	X ou O	2	0	0	0	X	Х	
87	Miroir	x	2	X	X	x	X	X	Pour les catégories 1* et 2* le miroir peut se trouver dans la salle de bain. Pour les autres catégories, il doit se trouver dans la partie chambre. Ce critère est validé si présence de miroir en pied.
88	Miroir en pied	X ou O	3	0	0	0	x	x	Les points se cumulent avec la ligne précédente. Il doit se trouver dans la partie chambre.
89	Minibar propre et en état de fonctionnement	X ou O AJO	2	0	0	0	0	х	Le minibar doit contenir au moins 3 gammes de boissons + 3 gammes de produits alimentaires pour valider ce critère. AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
90	Corbeille à papier dans la chambre	X ou O	2	0	0	0	X	X	En supplément de la poubelle de la salle de bains.
Télé	phonie et communication								
	Téléphone dans la chambre dédié à l'accès des services de l'hôtel	X ou O	2	0	0	X	X	X	
92	Téléphone avec " Sélection directe à l'arrivée"	X ou O	2	0	0	0	0	X	Etre joint directement de l'extérieur / Pour la catégorie 5* : Téléphone sans fil obligatoire.
93	Accès internet par un réseau local sans fil (WiFi) dans toutes les chambres	X ou O AJO	5	0	x	х	x	х	La connexion doit permettre au minimum la possibilité de consulter des courriels (bas débit). En cas d'impossibilité technique justifiée de l'installation du réseau local sans fil, une connexion filaire ou autre système permettant d'avoir une connexion internet devient obligatoire. AJO: A justifier obligatoirement lors de l'inspection
	Accès internet par un réseau local sans fil (WiFi) gratuit dans toutes les chambres	0	5	0	0	0	0	0	La connexion doit permettre au minimum la possibilité de consulter des courriels (bas débit).
95	Accès internet filaire dans toutes les chambres	0	3	0	0	0	0	0	possibilité de connexion haut débit
Equi	pements sécurité des clients								
96	Coffre fort dans la chambre en état de fonctionnement	X ou O	4	0	0	0	X	X	
97	Judas	0	1	0	0	0	0	0	
98	Dispositif complémentaire de sécurisation de la chambre	0	2	0	0	0	0	0	Verrou ou entrebailleur.
Equi	pements pour le confort des clients								
99	Dispositif de réveil ou service de réveil	X	2	X	X	X	X	X	Equipement ou service.
100	Existence d'un système de chauffage en état de fonctionnement	x	2	x	x	x	x	x	Sauf Guadeloupe, Martinique, Réunion, Mayotte et Guyane. A vérifier par tout moyen.
101	Existence d'un système de climatisation en état de fonctionnement	X ou O	3	0	0	0	x	x	Sauf Saint Pierre et Miquelon et haute montagne (>1500 mètres d'altitude). A vérifier par tout moyen.
102	Occultation opaque extérieure (volets roulants, persiennes, etc.) ou intérieure (rideaux, doubles rideaux, etc.) dans chaque chambre	X AJO	5	x	x	x	x	x	Le dispositif doit couvrir toute la surface vitrée. AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
103	Toutes les chambres sont équipées de double vitrage	0	4	0	0	0	0	0	La présence d'un dispositif de double fenêtrage valide ce critère.
104	Confort acoustique : l'environnement de la chambre est calme	X ou NA VM	5	NA	NA	NA	X VM	X VM	Absence de bruits répétitifs provenant des parties communes ou chambres voisines. VM : Testé et vérifié en visite mystère.
Equi	pements complémentaires								
105	Mise à disposition d'un fax et/ou d'une imprimante dans la chambre sur demande	X ou O	2	0	0	0	0	X	
106	Présence d'une bouilloire propre et en état de fonctionnement avec plateau de courtoisie	X ou O AJO	3	0	0	0	0	х	Le plateau est composé au minimum de : deux tasses, de sachets de thé, infusions, sucre, dosettes de café soluble (sauf si présence de machine à expresso). La présence d'un appareil permettant la production d'eau chaude valide ce critère. AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
107	Présence d'une machine à expresso propre et en état de fonctionnement	0	2	0	0	0	0	0	Le nécessaire à café et dosettes doivent être présents. AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
108	Mise à disposition d'un ordinateur dans la chambre sur demande	X ou O	3	0	0	0	0	Х	
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			_	0	0	0	0	
109	Mise à disposition d'une tablette tactile dans la chambre sur demande	0	2	0	U	•	•		
109	Mise à disposition d'une tablette tactile dans la chambre sur demande Présence d'un guide de services présentant l'ensemble des services et tarifs de l'hôtel (room directory)	X ou O AJO	3	0	0	x	х	х	Le support peut être papier ou numérique. AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection
	Présence d'un guide de services présentant l'ensemble des services et tarifs de l'hôtel (room	X ou O							
110	Présence d'un guide de services présentant l'ensemble des services et tarifs de l'hôtel (room directory) Présence d'un guide de services présentant l'ensemble des services et tarifs de l'hôtel en	X ou O AJO X ou O	3	0	0	Х	X	х	AJO : À justifier obligatoirement lors de l'inspection Les points se cumulent avec la ligne précédente. Le support peut être papier ou numérique.
110 111 112	Présence d'un guide de services présentant l'ensemble des services et tarifs de l'hôtel (room directory) Présence d'un guide de services présentant l'ensemble des services et tarifs de l'hôtel en 1 langue étrangère (room directory)	X ou O AJO X ou O AJO	3	0	0	X 0	x	x x	AJO: À justifier obligatoirement lors de l'inspection Les points se cumulent avec la ligne précédente. Le support peut être papier ou numérique. AJO: A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
110 111 112 113	Présence d'un guide de services présentant l'ensemble des services et tarifs de l'hôtel (room directory) Présence d'un guide de services présentant l'ensemble des services et tarifs de l'hôtel en 1 langue étrangère (room directory) Valet	X ou O AJO X ou O AJO O X ou O	2 2	0 0	0 0	X 0 0	X X O X	x x o x	AJO: À justifier obligatoirement lors de l'inspection Les points se cumulent avec la ligne précédente. Le support peut être papier ou numérique. AJO: A justifier obligatoirement lors de l'inspection. Cintre posé sur pied. Table à repasser + fer obligatoire





116	Nécessaire à chaussures	X ou O	1	0	0	0	0	X	Kit de cirage : éponge + cirage noir
	Nécessaire à couture	X ou O	1	0	0	0	X	X	Kit de couture : fils + aiguilles
118	Présence de suites	0	5	0	0	0	0	0	Une suite est composée d'au moins une chambre et d'un salon séparé. Au moins 10% de suites sur le total des chambres pour valider ce critère.
119	Existence d'une entrée dans 50% des chambres au minimum	O AJO	3	0	0	0	0	0	AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
120	Bloc kitchenette équipé d'une ventilation mécanique dans au moins 50% des chambres	0	5	0	0	0	0	0	La ventilation mécanique (VMC) ne dispense pas d'un ouvrant donnant sur l'extérieur du bâtiment obligatoire dans toutes les chambres.
Sani	taires privés								
121	Tous les sanitaires sont propres et en bon état	X ONC	5	X ONC	X ONC	X ONC	X ONC	X ONC	Le sol, le plafond, la paroi de douche (ou rideau de douche) et les murs sont propres et en bon état (absence de moisissures, saletés, traces de calcaire, cheveux). Absence de carrelage cassé et de revêtement abimé.
122	Dans 100% des chambres sanitaires ainsi équipés : salles de bain ou de douche particulières équipées de douche ou baignoire, WC, lavabo, eau courante chaude et froide 24 heures sur 24, robinet mélangeur, éclairage en état de fonctionnement	X ONC	5	X ONC	X ONC	X ONC	X ONC	X ONC	Tolérance accordée uniquement pour la catégorie 1* : Au moins 70% des chambres doivent être équipées individuellement. Les sanitaires communs sont autorisés pour un maximum de 30% des chambres (WC et salle d'eau). Au minimum 1 sanitaire commun (salle d'eau + WC) pour 8 chambres non équipées et au minimum 1 sanitaire commun par étage.
123	Mise en place de douches ou baignoires aux dimensions supérieures aux standards dans au moins 10 % des chambres : Standards douches : 80cm x 80cm Standard baignoires : 160cm x 70cm	O AJO	5	0	0	o	o	0	Bonification de 1 point par tranche de 10 % des chambres équipées - plafonnée à 5 points. AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
Toile	ttes séparées de la salle de bains								
124	WC indépendants de la salle de bains dans au moins 50% des chambres	0	2	0	0	0	0	0	L'option n'est pas applicable dans le cas d'une salle de bains ouverte sur la chambre car le WC doit être indépendant et fermé.
125	WC indépendants de la salle de bains dans 100% des chambres	0	3	0	0	0	0	0	L'option n'est pas applicable dans le cas d'une salle de bains ouverte sur la chambre car le WC doit être indépendant et fermé. Les points se cumulent avec la ligne précédente.
Dou	ches et baignoires séparées								
	Existence d'une douche et d'une baignoire séparées dans au moins 50% des chambres.	0	2	0	0	0	O	0	
127	Existence d'une douche et d'une baignoire séparées dans 100% des chambres.	0	3	0	0	0	o	0	Les points se cumulent avec la ligne précédente.
Equi	pement des salles de bains								
128	L'ensemble des équipements des salles de bains sont propres et en bon état	X ONC	5	X ONC	X ONC	X ONC	X ONC	X ONC	Absence de mobiliers cassés ou déboités, absence de saletés.
129	Eclairage principal avec éclairage au dessus du lavabo	X	3	X	X	X	X	X	
	1 prise de courant rasoir près du lavabo	X	2	X	X	X	X	X	1 prise de courant classique près du lavabo valide ce critère.
	Sèche-cheveux	X ou O	4	0	0	0	Х	X	
132	Téléphone dans la salle de bain	X ou O	2	0	0	0	0	X	Un téléphone sans fil dans la chambre valide ce critère.
133	Bidet dans 25% des chambres au minimum Fourniture sur demande d'un nécessaire d'hygiène par occupant possible de la chambre	O X ou O	1	0	0	0	0	O X	Le nécessaire d'hygiène comporte au minimum une brosse à dent, un peigne, un rasoir jetable, un produit pour rasage, une protection féminine.
135	Présence de produits d'accueil	X AJO	5	х	х	х	х	х	Au minimum 1 savon ou 1 gel douche + 1 shampoing dans 100% des chambres. Le shampoing-douche valide ce critère. AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
136	Existence d'une poubelle près du lavabo	Х	3	Х	X	Х	х	X	Une poubelle encastrée valide le critère.
	Existence d'un miroir grossissant réglable	0	3	0	0	0	0	0	
138	Existence d'un radiateur porte serviette en état de fonctionnement	0	3	0	0	o	o	0	
139	Existence d'une patère	X	2	X	X	X	X	X	
Equi	pements spécifiques								
Loca	ux et équipements spécifiques								
140	Mise à disposition sur demande d'équipements pour bébé : chaise haute, matériel pour réchauffer la nourriture, matelas à langer - propres et en bon état	X AJO	3	х	х	х	x	х	Chauffe biberon sur demande en chambre pour la catégorie 5*. AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
141	Local de repassage à disposition de la clientèle (fer + table à repasser)	0	2	0	0	0	0	0	





142 Machine à cirer les chaussures à disposition de la clientèle	0	2	0	0	0	0	0	
Parkings et garages								
143 Existence d'un parking ou garage privatif	0	5	0	0	0	0	0	
144 Existence d'un local ou d'emplacements à vélos	0	2	0	0	0	0	0	
Services annexes								
145 Navette privée d'accès à l'hôtel à disposition de la clientèle	0	3	0	0	0	0	0	
146 Journaux d'information dans les parties communes (support papier ou numérique)	X AJO	2	2 titres X	2 titres X	2 titres X	3 titres	4 titres dont un en anglais X	Catégorie 1,2,3*: Au moins 2 titres différents. Catégorie 4*: Au moins 3 titres différents. Catégorie 5*: Au moins 4 titres différents dont un en anglais. AJO: A justifier obligatoirement lors de l'inspection
Jeux de plein air							^	760 - A justifici obligationaliticita de l'inspection
147 Espace dédié à la pratique d'un sport de plein air	0	5	0	0	0	0	0	Exemples : Tennis, volleyball, basketball, badminton
148 Mini golf	0	4	0	0	0	0	0	Exomples : Torrins, voisysuit, secretain, secriminari
149 Espace de jeux pour enfants comportant au moins deux types de jeux	0	4	0	0	0	0	0	
Equipement intérieur de divertissement								
150 Salle de jeux de société intérieure avec fourniture des jeux pour tous âges	O AJO	5	3 jeux O	3 jeux O	5 jeux O	5 jeux O	8 jeux O	Le nombre de jeux par catégories s'applique au minimum. AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
151 Présence d'un billard	0	3	0	0	0	0	0	
152 Présence d'une salle de jeux vidéos	0	3	0	0	0	0	0	
Présence d'une salle de projection privée	0	3	0	0	0	0	0	
Equipements de remise en forme et détente								
154 Existence d'un espace de remise en forme (fitness) équipé, propre et en bon état	O AJO	3	2 équipements O	2 équipements O	3 équipements O	4 équipements O	5 équipements O	Pour la salle de remise en forme : Catégorie 1,2* : au minimum 2 équipements. Catégorie 3* : au minimum 3 équipements. Catégorie 4* : au minimum 4 équipements. Catégorie 5* : au minimum 5 équipements. AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
155 Existence d'un spa propre et en bon état	O AJO	4	0	0	0	0	0	Pour le SPA : au minimum 2 équipements parmi : jacuzzi, hammam, sauna et un service soins esthétiques ou massages en cabine individuelle. AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
156 Existence d'une piscine extérieure propre et en bon état	0	4	0	0	0	0	0	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
157 Existence d'une piscine intérieure propre et en bon état	0	4	0	0	0	0	0	
Autres équipements								
158 Existence d'un business corner propre et en bon état	0	3	0	0	0	0	0	
159 Existence d'une salle de réunion pouvant accueillir 15 personnes au minimum, propre et en bon état	0	4	0	0	0	0	0	Présence de 15 assises au minimum.
Ascenseurs								
160 5 niveaux (4 étages) ou plus	X ou O ou NA AJO	5	0	X	NA	NA	NA	AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
4 niveaux (3 étages)	X ou O ou NA AJO	5	0	0	х	NA	NA	AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
162 3 niveaux (2 étages)	X ou O AJO	5	0	0	0	x	х	AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
163 2 niveaux (1étage)	O AJO	5	0	0	0	o	0	AJO: A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
Monte-charge ou 2ème ascenseur	X ou O AJO	5	o	0	o	X/O	X/O	L'exigence obligatoire est applicable pour les hôtels de catégories 4* et 5* à partir de 51 chambres et d'au moins 2 étages. Elle reste optionnelle pour les catégories 4* et 5* de moins de 51 chambres. AJO: A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
Chapitre 2 : Service au Client								
Qualité et fiabilité de l'information client								
165 Existence d'un site internet présentant l'établissement, ses prestations et ses tarifs	X AJO	3	x	x	x	x	x	AJO: A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
166 Un module de réservation en ligne est disponible directement sur le site internet	X ou O AJO	5	o	0	o	х	x	La réservation sur le site internet du réseau de l'établissement est acceptée. Il s'agit d'une réservation ferme avec confirmation automatique. AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
Le client peut faire sa demande de réservation depuis un accès présent sur le site internet	X ou NA AJO	3	X	X	X	NA	NA	Un formulaire de contact ou un lien vers une adresse Email dédiée à la reservation valide ce critère. AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
168 Le site internet est "web adaptatif"	X ou O AJO	3	0	0	0	0	X	Adaptation du site internet sur tout support numérique avec la technologie « responsive web design». AJO A justifier obligatoirement lors de l'inspection.





169	Existence d'un site internet présentant l'établissement, ses prestations et ses tarifs dans une langue étrangère	X ou O AJO	3	0	x	x	x	x	AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
170	Existence d'un site internet présentant l'établissement, ses prestations et ses tarifs en deux langues étrangères	X ou O AJO	3	0	0	0	0	х	Les points se cumulent avec la ligne précédente. AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
171	Existence d'un site internet présentant l'établissement, ses prestations et ses tarifs en trois langues étrangères	0	2	0	0	0	0	0	Les points se cumulent avec la ligne précédente.
172	L'ensemble des informations diffusées sur le site internet est actualisé et à jour. Son contenu doit correspondre aux prestations proposées par l'établissement	X AJO	5	x	X	x	x	x	AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
Trait	ement de la réservation								
173	Existence d'un répondeur permettant de laisser un message ou d'entendre un message qui présente les heures d'ouverture de la réception et les autres informations utiles	x	3	x	x	x	x	x	
174	La réservation est possible par téléphone 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7	X ou O	3	0	0	0	0	X	
175	Confirmation détaillée et systématique de la réservation par mail ou par courrier	X ou O	4	0	X	X	X	X	
Réce	ption et Accueil								
Prés	ence minimale pour l'accueil			8h mini/jour	10h mini/jour	12h mini/jour	12h mini/jour < 30 chambres - 24 h / 24 à partir de 30 chambres	12h mini/jour < 30 chambres - 24 h / 24 à partir de 30 chambres	
	Respect de la présence minimale pour l'accueil	X AJO	5	х	х	X	x	x	Présence obligatoire 24h/24 à partir de 4* pour les établissements de 30 chambres ou plus. Pour 4* et 5* de moins de 30 chambres présence obligatoire minimum de 12h/ jour. AJO: A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
_	Présence à l'accueil 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7	0	5	0	0	0	0	0	
	pétences et services en réception	X ou NA					Х	Х	VM : Ce service doit être testé et vérifié en visite mystère. Ce critère est noté en NA en l'absence de
178	Les éléments de la réservation sont reformulés à l'arrivée	VM	4	NA	NA	NA	VM	VM	visite mystère.
179	Le client est informé pour son installation par des indications claires	X ou NA VM	2	NA	NA	NA	X VM	X VM	VM : Ce service doit être testé et vérifié en visite mystère. Ce critère est noté en NA en l'absence de visite mystère.
180	Le client est accompagné dans son installation	X ou O ou NA VM	3	NA	NA	NA	0	X VM	Proposition systématique en catégorie 5 étoiles*. VM : Ce service doit être testé et vérifié en visite mystère. Ce critère est noté en NA en l'absence de visite mystère.
181	Le personnel est capable d'informer le client sur les offres touristiques dans les alentours	X ou NA VM	4	NA	NA	NA	X VM	X VM	VM : Ce service doit être testé et vérifié en visite mystère. Ce critère est noté en NA en l'absence de visite mystère.
182	Une information sur l'offre touristique locale est accessible et disponible	X ou O	2	0	X	X	X	X	Présence de brochures touristiques, plan de ville, informations locales
183	Présence d'une trousse de secours	X AJO	4	x	x	x	x	x	Exemple : compresses stériles, pansements, sparadrap hypoallergénique, bandes extensibles, ciseaux à bouts ronds AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
184	Présence d'un service de conciergerie facilement identifiable par la clientèle	X ou O VM	4	0	0	0	o	X VM	VM : 2 services sont à tester et à vérifier en visite mystère. En général le service conciergerie comprend les concierges, les voituriers, les bagagistes, les grooms, les chasseurs. Le concierge est responsable de l'organisation du séjour des clients et répond à chaque demande durant le séjour : reservations, transports, conseils, achats
185	Prise en charge des bagages	X ou O	2	0	0	0	X VM	X VM	Proposition systématique en catégorie 4 et 5*. VM : Ce service doit être testé et vérifié en visite mystère.
186	Bagagerie sécurisée	X ou O	2	0	0	0	X	X	THE COUNTY SERVICE STATE OF THE CHARGE THREE THR
187	Un service de voiturier est proposé	X ou O	5	0	0	0	o	X/O	Ce service est obligatoire en catégorie 5* si l'hôtel ne dispose pas de garage ou de parking privatif sécurisé. Le critère devient optionnel en catégorie 5* s'il existe un garage ou parking privatif sécurisé.
	Paiement possible par carte de crédit	Х	3	Х	Х	Х	Х	Х	
	Possibilité d'effectuer un change de devises Mise à disposition d'adaptateur(s) électrique(s) à la réception	X ou O	3	0	0	O X	O X	O X	1 pour 15 chambres au minimum (plafonné à 20).
191	Mise à disposition d'adaptateur(s) electrique(s) à la reception Mise à disposition d'un questionnaire de satisfaction pour les clients	0	3	0	0	0	0	0	 pour le criambres au minimum (platonne à 20). Les avis publiés sur internet ne sont pas acceptés pour valider le critère. Le questionnaire peut être en format papier ou sous forme numérique.
192	Existence d'un système de collecte et de traitement des réclamations reçues dans l'établissement	X AJO	5	х	х	x	х	х	AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection. Les sites d'avis en ligne sont acceptés pour valider le critère si l'exploitant répond aux avis négatifs.





			_					
193 Personnel pratiquant une langue officielle européenne en plus du français	X ou O AJO	2	0	X	x	x	х	Il s'agit du personnel uniquement en contact avec la clientèle : Ex accueil, conciergerie, room service, restauration AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
194 Personnel pratiquant deux langues étrangères dont l'anglais	X ou O AJO	3	0	0	0	x	X	Les points se cumulent avec la ligne précédente. Il s'agit du personnel uniquement en contact avec la clientèle : Ex accueil, conciergerie, room service, restauration AJO : A justifier obliqatoirement lors de l'inspection.
195 Personnel pratiquant trois langues étrangères dont l'anglais	o	5	o	o	o	o	0	Les points se cumulent avec la ligne précédente. Le personnel en contact avec la clientèle : Accueil, conciergerie, room service, restauration
196 Le client identifie rapidement les langues parlées par le personnel de l'établissement	X ou O AJO	3	0	х	х	x	х	Ce critère est validé soit par un panneau d'information, soit par la mention des langues parlées sur le badge du personnel en contact avec le client. AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
197 Prise en charge du nettoyage des vêtements	X ou O	3	0	0	0	Х	X	Service sur place ou externalisé.
198 Les équipes sont engagées dans une démarche qualité	O AJO	5	0	o	0	0	0	La démarche doit être reconnue au titre du plan Qualité Tourisme. AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
Chambres								
199 Service "couverture"	X ou O VM	2	0	0	0	0	X VM	Préparation de la chambre pour la nuit. VM : Ce service doit être vérifié en visite mystère.
200 Service d'entretien des chaussures sur demande	0	4	0	0	0	0	0	Entretien: Nettoyage, cirage
Service de restauration, petit déjeuner, boissons								,
Sevice petit déjeuner								
201 Petit-déjeuner continental servi en salle dans un espace dédié	Х	5	Х	Х	Х	Х	х	
Nombre de gammes minimales de produits au petit déjeuner			5 gammes de produits	7 gammes de produits	9 gammes de produits	11 gammes de produits	13 gammes de produits	Présence minimale d'un produit par gamme en 1,2,3,4°. Deux produits par gamme en 5°
Petit déjeuner en buffet ou à la carte respectant le nombre de gammes de produits	X AJO	5	x	x	x	x	x	Détail des gammes :
Petit déjeuner en buffet ou à la carte dépassant le nombre de gammes minimum de produits	0	5	o	0	o	o	o	boissons chaudes (café, chocolat, thé) obligatoire, jus de fruits, fruits frais, charcuterie, plat chaud, produit lacté, céréales, fromage, confiture et beurre, viennoiserie, pain, fruit sec ou compote, produits allégés. AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
204 Utilisation régulière d'au moins deux produits issus de la production régionale ou du commerce équitable ou de l'agriculture biologique	X ou O AJO	3	0	0	0	х	х	AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
205 Petit-déjeuner servi en terrasse	0	2	0	0	0	0	0	
Petit-déjeuner pouvant être servi dans les chambres	X ou O	4	0	0	0	X	X	
Restauration								
207 Présence d'un restaurant avec service du midi et/ou soir	X ou O	3	0	0	0	0	X/O	Obligatoire pour les établissements 5* de plus de 60 chambres. Le restaurant doit soit se situer dans l'établissement soit être contigu à l'immeuble principal.
208 Possibilité de plateau repas ou "en-Cas"	X ou O	3	0	0	0	X	X	La présence d'un room service valide ce critère.
Room Service 19 heures sur 24, les horaires doivent être affichés	X ou O ou NA VM	3	0	0	0	o	X ou NA VM	Obligatoire en catégorie 5° pour les hôtels de moins de 50 chambres. Pour la catégorie 5° ce critère passe er NA pour les hôtels à partir de 50 chambres. VM : Ce service doit être testé et vérifié en visite mystère.
210 Room Service 24 heures sur 24 , les horaires doivent être affichés	X ou O VM	3	0	0	0	0	X ou O VM	Obligatoire en catégorie 5 étoiles* à partir de 50 chambres. Pour la catégorie 5* ce critère passe en optionnel pour les hôtels de moins de 50 chambres. VM : Ce service doit être testé et vérifié en visite mystère.
Service de boissons								·
211 Présence d'un bar avec au minimum un service de boissons de catégorie 1	X ou O ou NA	2	o	o	х	х	NA	Un distributeur automatique payant ne valide pas le critère.
212 Présence d'un bar avec service de boissons de toutes catégories	X ou O	4	0	0	0	0	х	Obligatoire en catégorie 5* sous réserve de la législation régissant les licences IV. Affichage de la licence IV obligatoire.
Services annexes								
213 Soins esthétiques	0	3	0	0	0	0	0	
214 Coiffeur	0	3	0	0	0	0	0	
215 Possibilité d'animateur en salle de remise en forme	0	3	0	0	0	0	0	Services effectués sur place.
216 Possibilité de massages détentes	0	3	0	0	0	0	0	
217 Service de garderie pour enfants	0	5	0	0	0	0	0	Professional deligibles and find the second state of the second st
218 Animaux de compagnie admis	0	3	0	0	0	0	0	L'information doit être portée à la connaissance du client dans les supports d'informations commerciales pour valider le critère. La politique d'accueil des animaux est libre.





Chapitre 3 : Accessibilité et développement durable								
Accessibilité aux personnes handicapées et/ou à mobilité réduite								
219 Informations concernant l'accessibilité sur les supports d'information (guide, web)	X AJO	2	X	X	X	X	X	AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
Sensibilisation du personnel à l'accueil des clients en situation de handicap	X AJO	3	X	Х	X	X	X	AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
Formation du personnel à l'accueil des clients en situation de handicap	0	5	0	0	0	o	0	Tous les types de handicap doivent être évoqués pour la formation.
222 Mise à disposition d'une boucle magnétique portative	0	2	0	0	0	0	0	
223 Mise à disposition d'un fauteuil roulant	0	2	0	0	0	0	0	
224 Cartes clés avec repères tactiles	0	2	0	0	0	0	0	
Mise à disposition de télécommande de télévision à grosses touches et de couleurs contrastées	0	1	0	o	0	0	0	Sur demande.
226 Mise à disposition d'un téléphone à grosses touches	0	1	0	0	0	0	0	
227 Mise à disposition de réveils lumineux ou vibreurs	0	1	0	0	0	0	0	
228 Installation de mains courantes dans tous les couloirs	0	1	0	0	0	0	0	
Environnement et Developpement Durable								
229 Sensibilisation des collaborateurs à la gestion économe de l'énergie	X AJO	2	x	x	x	x	Х	Si affichage : présence dans les espaces dédiés au personnel. AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
230 Sensibilisation des collaborateurs à la gestion économe de l'eau	X AJO	2	x	x	x	x	x	Si affichage : présence dans les espaces dédiés au personnel. AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
231 Sensibilisation des collaborateurs à la gestion économe des déchets	X AJO	2	X	X	X	X	X	Si affichage : présence dans les espaces dédiés au personnel. AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
232 Information des clients sur les actions de l'établissement en matière de développement durable	0	3	0	0	0	o	0	
lnformation des clients sur les actions qu'ils peuvent réaliser lors de leur séjour en matière de développement durable	0	3	0	0	0	0	0	
Formation du personnel à la gestion économe de l'énergie, de l'eau, des déchets	O AJO	3	0	0	0	0	0	AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
235 Mise en oeuvre d'au moins une mesure de réduction de consommation d'énergie	0	2	0	O	0	0	0	
236 Chambres équipées à 100% d'ampoules basse consommation	0	2	0	0	0	0	0	
Parties communes ouvertes au public équipées à 100% d'ampoules basse consommation	0	2	0	0	0	0	0	
238 Mise en oeuvre d'au moins une mesure de réduction de consommation d'eau	O AJO	2	0	0	0	0	0	AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
239 Mise en oeuvre d'au moins une mesure de gestion des déchets	O AJO	2	0	0	0	0	0	AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection.
240 Utilisation de produits d'entretien respectueux de l'environnement	O AJO	3	0	o	0	o	0	AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection. La présence d'au moins 2 produits d'entretien valident ce critère
Présence de produits d'accueil écologiques dans la salle de bains	O AJO	3	0	0	0	0	0	AJO : A justifier obligatoirement lors de l'inspection. La présence d'au moins 2 produits d'accueil valident ce critère.

Critères obligatoires	X	Critères " obligatoire non compensable "	X ONC
Critères " à la carte "	0	Test en visite mystère obligatoire	VM
Critères " non applicable "	NA	Justification du critère obligatoire lors de l'inspection	AJO